



# VILLE D'ETAMPES

## DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2026-36

**OBJET : Cession de gré à gré d'équipements de cuisine professionnel au profit du Centre Hospitalier Sud Essonne (CHSE).**

Le Maire de la Ville d'Etampes,

**VU** la délibération n° VI-DEL-2020-018 du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la proposition du Centre Hospitalier du Sud Essonne pour l'acquisition de matériel d'équipements de cuisine professionnel,

**CONSIDERANT** que la commune est propriétaire de ces équipements,

**CONSIDERANT** que ces derniers, figurant dans l'actif de la collectivité, sont totalement amortis,

**CONSIDERANT** que la collectivité n'en a plus l'utilité depuis la fermeture de la cuisine centrale,

### DECIDE

**ARTICLE n°1 :** De céder à l'euro symbolique, au Centre Hospitalier Sud Essonne (CHSE), les équipements suivants :

- 9 échelles simples et 5 doubles,
- 1 chariot en plastique,
- 7 bacs à trous perforés,
- 1 four Frima,
- Roulettes,
- 1 ouvre boîte électrique,
- 1 coupe tomate,
- 9 grands bacs en plastique,
- 5 rolls,
- Ustensiles de cuisine (3 louches, 2 pelles, 3 écumoirs à trou, 1 grand fouet et 1 grand écumoire).

**ARTICLE n°2 :** La recette sera portée au budget principal de l'exercice en cours à l'article 775.

**ARTICLE n°3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission

Accusé de réception en préfecture  
091 2194 2233-20260223-VI-DEC-2026-36-AU  
Date de la transmission : 24/02/2026  
Date de réception préfecture : 24/02/2026

**ARTICLE n°4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- Centre Hospitalier Sud Essonne (CHSE).

Fait à Etampes, le **23 FEV. 2026**

Pour le Maire empêché  
Marie-Claude GIRARDEAU  
1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : **23 FEV. 2026**



Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20260223-VI-DEC-2026-36-AU  
Date de télétransmission : 24/02/2026  
Date de réception préfecture : 24/02/2026